



<p style="text-align: center;">Compte- rendu Conseil Municipal des Jeunes Vendredi 10 décembre 2021 (Salle du Conseil)</p>
--

Etaient présents : BISSAC Nathan, BOUTRY Medhi, DELAIRE Elyo, DUBOIS Elise, PATRICE Marion, PATRICE Mathilde, PILLON Valentin, PORET Jules

Etaient excusés : GOSSELIN Nolhan, PAVIE Charline.

Absents : /

Soit sur 10 membres, 8 présents et 2 excusés.

Référents - élus présents : M. DAINE Vincent, Conseiller délégué d'Ailly sur Noye, M. BERMOND Patrick, Mme FRANZ Marylène, Mme TAMPIGNY Céline.

M. DURAND Pierre, Maire de la Commune est représenté par Mme BOURDELLE Christine en sa qualité de 1^{ère} Adjointe

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal pourra délibérer.

La séance débute à 19h00.

Mme TAMPIGNY Céline, référente, est désignée Secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 1) Accueil
- 2) Modalités de communication au CMJ
- 3) Election du représentant du CMJ
- 4) Budget du CMJ
- 5) Les projets du CMJ
- 6) Questions diverses

1- Accueil

Mr DAINE expose la satisfaction de toute l'équipe municipale pour la création de ce Conseil Municipal des Jeunes et remercie les conseillers municipaux jeunes pour leur implication. Un kit de fourniture administrative est remis à chaque conseiller présent, pour l'exercice de son mandat.

Il explique que les réunions se dérouleront dans un temps imparti (19h à 20h15, en soirée) et que l'ensemble des référents adultes, tient au respect de cette règle.

Un tour de table est réalisé afin de permettre aux Conseillers d'exprimer leur vision du rôle d'un CMJ et leurs attentes.

Les élus expriment à leur tour leurs souhaits de vouloir améliorer la vie des jeunes, leur donner l'envie de rester sur la commune en diversifiant les activités, les attractions pour se retrouver, et la rendre plus belle.

Les référents se présentent et expriment également leur satisfaction de participer à ce projet. Ils précisent se mettent à la disposition des jeunes élus pour toute question, toute aide pour la préparation, réalisation et concrétisation des projets.

Le lien est fait avec le Conseil Municipal Adulte qui pourra permettre de faire aboutir les actions des jeunes.

Les élus du CMJ seront conviés aux manifestations afin de représenter les jeunes mais aussi participer activement à la bonne réussite des manifestations s'ils le souhaitent.

2- Modalités de communication au CMJ

M. DAINÉ explique qu'au même titre que pour les adultes, un conseiller jeune est soumis au devoir de réserve et de confidentialité concernant notamment les travaux et décisions qui pourraient être prises lors des commissions. Commissions qui seront mises en place dès que les membres du CMJ auront déterminé conjointement, leurs projets à accomplir pendant leur mandat

Les convocations pour les commissions ou conseils municipaux seront adressés systématiquement par mail. Le Conseiller devra informer l'équipe de sa présence ou son absence.

3- Election du représentant du CMJ

Une présentation des fonctions et du rôle du Maire est faite. Le maire de la commune doit avoir 18 ans et jouir de ses droits civiques. Une fois en poste, il est chargé de l'administration municipale, d'exécuter le budget et des délibérations du conseil municipal. Il est aussi chargé des pouvoirs de police. De ce fait, il devient agent de l'état.

Dans le cadre du CMJ, les jeunes élus ne remplissent pas ces conditions, ils ne peuvent accéder au titre et aux fonctions de Maire.

C'est pourquoi nous proposons aux jeunes élus de décider du nom qu'ils souhaitent donner à leur représentant, pour ensuite procéder à son élection.

La question du titre « du représentant des élus jeunes » est donc lancée.

Plusieurs propositions sont faites :

- ❖ Patron
- ❖ Chef
- ❖ Référent
- ❖ Ambassadeur.

Résultat du premier tour (**vote multiple possible**) :

- ❖ Patron : 7 voix Contre - 1 Abstention
- ❖ Chef : 8 Voix Contre
- ❖ Référent : 7 voix Pour - 1 Abstention
- ❖ Ambassadeur : 7 voix Pour – 1 Abstention

Compte tenu des résultats, un second tour est nécessaire (**Pas de vote multiple possible**) :

- ❖ Référent : 1 voix Pour
- ❖ Ambassadeur : 6 voix Pour
1 Abstention

A l'issue de ce vote, **le titre d'Ambassadeur est instauré.**

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de candidater pour ce statut d'Ambassadeur.

3 candidatures sont reçues :

- ❖ Medhi BOUTRY
- ❖ ELyo DELAIRE
- ❖ Elise DUBOIS.

La parole est laissée aux candidats afin d'expliquer leur motivation.

Le conseil municipal des jeunes est invité à procéder à l'élection de son Ambassadeur au scrutin secret à la majorité absolue.

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

➤ Nombre de conseillers appelés à voter	8
➤ Nombre de conseillers présents qui n'ont pas pris part au vote	0
➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
➤ Bulletins nuls et blancs (à déduire)	0
➤ Reste pour le nombre de suffrage exprimés	8
➤ Majorité absolue	5
➤ Medhi BOUTRY	6
➤ ELyo DELAIRE	1
➤ Elise DUBOIS	1

Medhi BOUTRY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Ambassadeur du Conseil Municipal des Jeunes. Il est installé immédiatement.

4- **Budget du CMJ**

Des explications sont données concernant le budget du CMJ, celui-ci sera un budget de fonctionnement.

Exemple, ce budget peut permettre la réalisation d'une action afin de récupérer des dons.

Un budget prévisionnel de fonctionnement, devra être établi au plus vite afin de pouvoir solliciter l'aide auprès de la municipalité qui aura à délibérer de ce budget lors d'un conseil municipal.

Concernant les approches financières des projets spécifiques, celles-ci seront à évoquer par le CMJ ou leur Ambassadeur lors des commissions municipales (Adulte). Ce sera ensuite débattu et mis en délibération lors d'un conseil municipal (Adulte).

Après échange au sein des élus, les budgets prévisionnels évoqués vont de 300€ à 3000€.

Cette demande de budget sera mise à l'ordre du jour lors du prochain CMJ.

5- **Les projets du CMJ**

La parole est donnée aux élus afin d'évoquer les actions et projets qu'ils souhaitent mener dans différents domaines. En voici une liste non exhaustive qu'ils auront à évoquer lors de la prochaine commission et qu'ils devront prioriser et travailler.

Pour le cadre de vie - développement durable et la sécurité :

- Distribution de sacs à déjections canines, mise en place de cendriers, installation de nouvelles poubelles.
- Création d'un verger conservatoire, installation de ruches
- Création de pistes cyclable
- Rénovation du terrain de BMX, Faciliter l'accès au terrain.
- Création d'un skate - Parc au plan d'eau
- Installation d'une boîte à livre, boîte à idée.
- Développer des parcours sportifs, des parcours d'activités pour les personnes âgées.

Actions solidaires

- Ateliers de bricolage pour la construction d'abreuvoirs avec la participation des aînés.
- Faire une action solidaire en partenariat avec les Restaurants du cœur, favoriser l'investissement en tant que bénévole au sein de cette institution.
- Organiser des tournois sportifs Intergénérationnels.
- Organiser un Marché pour fêter le Printemps.

- Organiser un forum des futurs lycéens en partenariat avec le collège.

Il leur est proposé de commencer à échanger ensemble afin d'évoquer les actions qu'ils souhaitent mener au plus vite.

6- **Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h15**.